



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

	Cadre reserve a l'autorite cha	gée de l'examen au cas par cas										
	Date de réception : 2 4 0 4 2 0 2 3											
	Dossier complet le : 0 1 0 6 2 0 2 3											
	N° d'enregistrement : 2023-6931											
	Intitulé du projet											
	militatione do projet											
	Serres agrivoltaïques de Chenu											
	Idout:6: 001:00 do. (00 dos) 000;tuo(0) d(
	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)										
		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)										
1 Ī	Personne physique											
1 1		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)										
1 1	Personne physique											
1 I 1 I	Personne physique											
1 1	Personne physique Nom											
1 I	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)										
1 i	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)										
1 I	Personne physique Nom Personne morale Dénomination AFR14	Prénom(s) Raison sociale										
1 i	Personne physique Nom Personne morale Dénomination AFR14 N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)										
11 I	Personne physique Nom Personne morale Dénomination AFR14 N° SIRET 8 9 9 9 2 2 1 8 1 0 0 0 1 6	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) SASU										

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
d'électricité à partir de l'énergie solaire 39. Travaux, constructions et	La puissance prévisionnelle du projet est de 3 916,72 kWc Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m2 . La Surface totale des serres et bâtiments prévue est de 37 365 m²				

	fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux cicle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
Oui	✓ Non
	fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 122-2-1 ?
☐ Oui	☑ Non
	éristiques générales du projet e annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
Nature d	u projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Panneaux	se à la création de 2 bâtiments -serres asymétriques sur une surface totale de 37 365 m² portant 8 160 de 480 Wc soit une puissance installée de 3 916,72 kWc
Objectifs	du projet
diversifierprotéger l'sécuriserpermettre	pour objectif de: l'activité de l'exploitation 'exploitation des aléas climatiques les revenus d'exploitation un équilibre entre performance agricole et performance énergétique le l'énergie renouvelable
	Le projet l'article R. Oui Caracté Doivent être Nature d Le projet vis Panneaux o Objectifs Ce projet a - diversifier - protéger l' - sécuriser - permettre

	travaux consisteront à mettre en place les câbles électriques, les structures métalliques des serres
les modules photovoltaïqu Les travaux o d'accès.	es, les clôtures périphériques et les postes de livraison et de transformation. 'aménagement du parcours extérieur comprendront la mise en place de clôtures et de portails
422 D	
4.3.2 Dans	sa phase d'exploitation et de démantèlement
reutilisees po	ur l'arrosage de ces cultures.
	procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soum
	procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soum autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
a décision de l	
a décision de l	autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération	ı - préciser
les	unités de mesure utilisées	-

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
parcelles cadastrales B 114 (30 045 m²), B 115 (5 770 m²), B 116 (17 590 m²), B 118 (4 980 m²), B 124 (11 470 m²) et B 125 (5 010 m²)	74 865 m²

Adresse et commune d'implantation Numéro: Voie: Lieu-dit: La Trappe Localité: CHENU Code postal: 7 2 5 0 0 BP: Cedex: Coordonées géographiques ^[1] Long.: 4 7 ° 3 7 ′ 3 4 ° N Lat.: 0 0 ° 2 0 ′ 5 8 ° E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: " " Lat.: " " " " Point de d'arrivée: Long.: " " Lat.: " " " " Lat.: " " " " Communes traversées: Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe: Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui ② Non 4.71 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	
Numéro:	jet
Lieu-dit: La Trappe Localité: CHENU Code postal: 7 2 5 0 0 BP: Cedex: Coordonées géographiques ^{tri} Long.: 4 7 ° 3 7 ° 3 4 ° N Lat.: 0 0 ° 2 0 ° 5 8 ° E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: ° ' Lat.: ° ' ' Lat.: ° ' ' Communes traversées: Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe: Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui ② Non 4.71 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	'implantation
Localité: CHENU Code postal: 7 2 5 0 0 BP: Cedex: Coordonées géographiques ^{tr1} Long.: 4 7 ° 3 7 ° 3 4 ° N Lat.: 0 0 ° 2 0 ° 5 8 ° E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ: Long.: ° Lat.: ° ° ′ ′ Lat.: ° ′ ′ ′ ′ Communes traversées: Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis: PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe: Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	
Coordonées géographiques ^{r1} Long.: 4 7 ° 3 7 · 3 4 ° N Lat.: 0 0 ° 2 0 · 5 8 ° E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long.: " " Lat.: " " " " Lat.: " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	
Coordonées géographiques ^[7] Long.: 4 7 ° 3 7 ° 3 4 ° N Lat.: 0 0 ° 2 0 ° 5 8 ° E Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long.: ° ' " Lat.: ° ' " Point de d'arrivée : Long.: ° ' " Lat.: ° ' " Communes traversées : Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	0 0 BP: Cedex:
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " " Communes traversées : Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? □ Oui ☑ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	ques ^[1]
a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Communes traversées : Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ○ Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	, <u>3 4 " N Lat. : 0 0 ° 2 0 , 5 8 " E</u>
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " Communes traversées : Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	
Communes traversées : Chenu Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	: °,
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A	g. : ° , , " Lat. :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ○ Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	:
PLUI de la communauté de communes Sud Sarthe : Zonage A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ② Oui ② Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	
 i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? □ Oui ☑ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? 	l'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ☐ Oui ☑ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	de communes Sud Sarthe : Zonage A
☐ Oui ☑ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	nde les annexes n°2 à 6.
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	fication/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
environnementale?	
C Out C Non	
□ Oui □ Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre production indiquez à quelle date il a été autorisé? En cas de modification du projet, production du projet « avant /après ».				
servi chad Le si	fin de réunir les informations néo ices instructeurs, et vous référer que direction régionale. ite Internet du ministère de l'envi	essair notam ronner	es pou ment à nent vo	e de la zone d'implantation envisagée r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		7	
	En zone de montagne ?		7	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		7	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		•	
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		•	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	•		Une analyse des zones humides selon les critères pédologiques et floristiques a été réalisée en mars 2022. 59 652 m² de zones humides répondant au critère pédologique ont été recensés sur le site de projet. Un dossier Loi sur l'eau est en cours pour proposer les mesures de réduction et de compensation pour le projet (3,5 ha seraient impactés).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?	•		Code national 4020 - Système aquifère du Cénomanien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		7	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	•		- ZSC FR5 200649 – « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » (environ 3.8 km). - ZSC FR 5202005 – « Châtaigneraies à Osmoderma eremita au sud du Mans ». (environ 5,7 km).
D'un site classé ?		•	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?			Données précises non connues à ce jour
	Est-il déficitaire en matériaux ?			Données précises non connues à ce jour
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		0	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\	Suite au pré-diagnostic de la faune, de la flore et des habitats de mai 2022, le site de présente : aucune espèce végétale protégée ou inscrite sur liste rouge, aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce invasive. Faune : 17 espèces d'oiseaux recensées, dont deux quasi-menacées. Les différents habitats (haies arbustives et arborées, buissons) accueillent plusieurs espèces protégées. Le projet préservera les habitats pouvant accueillir des espèces patrimoniales. Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	0	V	Le projet n'aura pas d'impact ni sur les habitats, ni sur une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données au vu de la distance aux sites Natura 2000 concernés et aux faibles impacts du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		N	Le projet consiste à pérenniser et diversifier l'activité agricole existante sur des parcelles exploitées
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		< > < < > < < > < < > < < > < < > < < > < < > < < > < < > < < < < > < < < > < < < > < < < < > < < < < < < < > < < < < < < < < < < < < < < < < < < < <	La commune est concernée par le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) au titre des canalisation de transport de gaz naturel. Toutefois précisons que la zone d'étude se trouve à environ 1 km de la canalisation.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		la zone d'étude est concernée par une exposition aux risques sismique très faible (1/5), un risque de retrait et gonflement d'argile d'aléas moyen et aux risques de phénomènes météorologiques de type tempête et grains (concerne l'ensemble du département). Aucun mouvement de terrain ou cavité n'est recensé à proximité du site du projet. La commune n'est pas concernée par le risque feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		Ø	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Ø	

Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	déplacements/des	V		Le projet engendrera du trafic pendant la phase travaux (véhicules de chantiers ponctuels le temps de l'aménagement des terrains)
	Est-il source de bruit ?		7	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
	Engendre-t-il des odeurs ?		Ø	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		•	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	7		Le projet va engendrer des rejets d'eaux pluviales qui, après avoir été tamponnées dans l'ouvrage qui sera créé, et éventuellement réutilisés rejoindront in fine le milieu récepteur (fossé).
	Si oui, dans quel milieu ?		<	Une partie des eaux sera stockée et réutilisée pour l'arrosage des plantes sous serre. Précisons qu'un dossier de déclaration "Loi sur l'Eau" sera réalisé.

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
sions	Engendre-t-il des effluents ?	V		Le projet engendrera des effluents : eaux usées et eaux pluviales. La zone d'étude se trouve en secteur d'assainissement non collectif
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	•		Le projet concerne une exploitation agricole, les déchet générés seront traités de la même manière que les déchets produits actuellement par l'exploitation.
ne/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		7	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V	Le projet consiste à créer des serres sur des terrains actuellement exploités de façon conventionnelle.
autres p	projets existants ou			s au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec s ?

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'êt retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet su l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée	r t le
-établissement d'un dossier Loi sur l'eau	
 - établissement d'inventaires complets Faune, Flore en saison favorable - tamponnement des eaux pluviales - évitement d'une partie des zones humides - compensation des zones humides ne pouvant être évitées 	
- évitement et préservation des habitats accueillant la faune patrimoniale	

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des différentes analyses, les seuls impacts négatifs du projet concernent la destruction de 3,5 ha de zones humides pédologiques car un évitement total de cette destruction n'est pas possible au vu du foncier dont dispose l'exploitant concerné.

Cet aspect sera amplement traité dans le dossier Loi sur l'eau en cours de réalisation. Une notice paysagère précise les enjeux plutôt faibles du site d'implantation du projet. Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser une étude d'impact en plus de ce dossier.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .							
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.							
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V						
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	\						
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	\						
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	7						
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	7						

Notice explicative comprenant les plans et inventaires nécessaires à la compréhension du contexte du projet, ainsi qu'une notice paysagère.

Dossier de présentation du projet agricole

DIALLO

Yaye Mah

Chef de projets développement

Dielle

LAGRAVE

2 4 0 4 2 0 2 3

GAUTIER.

funties